



Guide à l'intention des  
patients et des familles

2025

# Utilisation du cannabis à l'hôpital

Also available in English: WX85-2000  
*Using Cannabis in the Hospital*



[www.nshealth.ca](http://www.nshealth.ca)

# Utilisation du cannabis à l'hôpital

**Les établissements de Santé Nouvelle-Écosse sont sans fumée, sans vapotage et sans parfum. Merci!**

- Au Canada, il est légal d'acheter du cannabis sans ordonnance.
- En Nouvelle-Écosse, vous devez avoir 19 ans ou plus pour acheter, utiliser ou cultiver du cannabis.

## **Pourquoi utilise-t-on le cannabis?**

- Les gens font usage du cannabis pour :
  - › Aider à réduire les symptômes d'une maladie ou d'un problème de santé
  - › Se calmer et se détendre
  - › S'endormir

## **Comment le cannabis est-il utilisé pour traiter les maladies et les problèmes de santé?**

- Les bienfaits médicaux du cannabis font encore l'objet d'études.
- À l'heure actuelle, rien ne prouve que le cannabis puisse traiter ou guérir une maladie ou un problème de santé.

- Certaines données probantes indiquent que le cannabis pourrait soulager les symptômes de certaines maladies ou de certains problèmes de santé.

## **Le cannabis a-t-il des effets secondaires?**

- Le cannabis peut avoir des effets secondaires, dont les suivants :
  - › Confusion ou anxiété
  - › Somnolence
  - › Étourdissements ou vertiges
  - › Évanouissement
  - › Diminution de l'inhibition (moins de contrôle sur ce que vous dites ou faites)
  - › Diminution de la coordination (façon de bouger et équilibre)
  - › Sécheresse de la bouche
  - › Nausée (avoir mal de cœur)
  - › Mal d'estomac (avoir mal au ventre)
  - › Vomissements (vomir)
  - › Fréquence cardiaque plus rapide
  - › Changements au niveau de la tension artérielle
  - › Changements au niveau de la glycémie (taux de sucre dans le sang)

- Le cannabis peut également interagir avec (affecter) d'autres médicaments que vous prenez ou d'autres traitements médicaux que vous suivez. Cela peut entraîner d'autres effets secondaires.
  - › Par exemple, si vous prenez des anticoagulants (comme la warfarine), le cannabis peut provoquer davantage de saignements.

**Les effets secondaires ou les interactions entre le cannabis et d'autres médicaments ou traitements peuvent être graves et même causer la mort.**

**Informez vos prestataires de soins de santé si vous prenez du cannabis pour quelque raison que ce soit.**

Vos prestataires doivent le savoir afin de pouvoir :

- › planifier vos soins;
- › surveiller les effets secondaires ou les interactions avec d'autres médicaments que vous prenez.

## Comment puis-je me procurer du cannabis?

- En Nouvelle-Écosse, les médecins, les infirmiers praticiens et les infirmières praticiennes (IP) peuvent prescrire du cannabis. Ils et elles peuvent rédiger une ordonnance autorisée et l'envoyer :
  - › à un producteur de cannabis agréé. Le producteur agréé vous enverra le cannabis par la poste.
- ou**
  - › à Santé Canada. Santé Canada vous enregistrera afin que vous puissiez cultiver votre propre cannabis médical.
- Toute personne majeure peut acheter du cannabis auprès de la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse (NSLC) en personne ou en ligne pour :
  - › le consommer à des fins récréatives;
  - › soulager les symptômes d'une maladie ou d'un problème de santé.
- Vous **n'avez pas** besoin d'une ordonnance autorisée de votre médecin ou IP pour acheter du cannabis à la NSLC, même si vous l'achetez pour soulager des symptômes médicaux.
- Les seules façons légales d'acheter du cannabis en Nouvelle-Écosse sont :
  - › auprès de la NSLC
- ou**
  - › auprès d'un producteur de cannabis agréé (avec une ordonnance autorisée de votre médecin ou IP).

- Les producteurs agréés qui expédient du cannabis par la poste sont les mêmes que ceux qui fournissent du cannabis à la NSLC.
- Vous pouvez également vous rendre dans une clinique privée spécialisée dans le cannabis afin d'obtenir une ordonnance auprès d'un/une médecin ou IP.
  - › Vous aurez peut-être besoin d'un aiguillage pour obtenir un rendez-vous dans une clinique privée.
  - › La clinique peut facturer des frais.

## **Puis-je faire usage de cannabis à l'hôpital?**

- Au moment de votre admission à l'hôpital, un/une médecin ou IP vérifiera s'il est sécuritaire pour vous de continuer à consommer du cannabis pendant votre hospitalisation. Cela dépendra de votre état de santé et de vos problèmes médicaux.
- Si votre médecin ou IP décide qu'il est sans danger et bénéfique pour vous de consommer du cannabis pendant votre hospitalisation, vous devez vous procurer vous-même votre cannabis. **L'hôpital ne fournit pas de cannabis.**

## Quel type de cannabis puis-je apporter à l'hôpital?

- Vous pouvez apporter tout type de produit à base de cannabis (comme des huiles, des bonbons à la gélatine, des gélules ou du cannabis séché à fumer ou à vapoter) à l'hôpital s'il provient :
  - › d'un producteur agréé
  - ou**
  - › de la NSLC
- **En cas d'hospitalisation, apportez tous vos produits à base de cannabis (y compris le cannabis séché) dans leur emballage d'origine.**
  - › Les établissements de Santé Nouvelle-Écosse sont sans parfum. L'emballage d'origine aidera à contenir l'odeur du cannabis.
- Vous ne pouvez consommer à l'hôpital que du cannabis provenant d'un producteur agréé ou de la NSLC.

**N'apportez pas de cannabis provenant d'un dispensaire ou d'un fournisseur à l'hôpital. Cela n'est pas autorisé.** Nous ne connaissons pas la puissance de ces produits et ne savons pas s'ils contiennent d'autres substances qui pourraient être dangereuses pour vous ou pour d'autres personnes.

## Quel type de cannabis puis-je consommer à l'hôpital?

- Si votre médecin ou IP vous autorise à consommer du cannabis à l'hôpital, vous pouvez utiliser ce qui suit :
  - › Huile
  - › Bonbons à la gélatine
  - › Gélules
  - › Autres types de cannabis qui ne sont pas consommés en étant fumés ou vapotés
- **Il est interdit de fumer ou de vapoter sur les propriétés de Santé Nouvelle-Écosse.**
  - › Vous devez quitter les propriétés de Santé Nouvelle-Écosse pour fumer ou vapoter du cannabis. **Les établissements de Santé Nouvelle-Écosse sont sans fumée et sans vapotage.**
- Les infirmiers et infirmières de Santé Nouvelle-Écosse peuvent vous aider à prendre du cannabis si vous ne pouvez pas le faire vous-même. Toutefois, ils et elles ne peuvent le faire que si vous avez une ordonnance pour du cannabis délivrée par votre médecin ou IP.

## **Comment ranger mon cannabis à l'hôpital?**

- **Conservez votre cannabis dans :**
  - › un emballage à l'épreuve des enfants;
  - › un endroit sûr (comme votre table de chevet verrouillée).
- Certaines unités peuvent vous demander d'apporter votre propre casier ou boîte verrouillée (et votre propre cadenas) pour y ranger votre cannabis. D'autres unités peuvent mettre ce matériel à votre disposition.
- Si vous avez des inquiétudes quant à la sécurité du fait de conserver du cannabis à votre chevet, vous devrez peut-être le ranger ailleurs. Le personnel de l'unité en discutera avec vous, si nécessaire.
- Si votre infirmier ou infirmière vous aide à prendre votre cannabis, il ou elle le conservera dans un endroit sûr (comme la salle des médicaments de l'unité).

## **Pour en savoir plus sur le cannabis :**

### **Le cannabis au Canada, Renseignez-vous sur les faits**

- Gouvernement du Canada
  - › [www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis.html](http://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis.html)

### **Consommation de cannabis à des fins médicales**

- Gouvernement du Canada
  - › [www.canada.ca/fr/sante-canada/sujets/cannabis-fins-medicales.html](http://www.canada.ca/fr/sante-canada/sujets/cannabis-fins-medicales.html)

### **Cannabis**

- Services de la bibliothèque de Santé Nouvelle-Écosse
  - › <https://library.nshealth.ca/Cannabis/Patients>  
(en anglais seulement)



Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez toutes les ressources à l'intention des patients à :  
[www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French](http://www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French)

Pour joindre un infirmier autorisé ou une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps :  
composez le 8-1-1 ou consultez  
<https://811.novascotia.ca/?lang=fr>

*Préparation* : Exercice et apprentissage interprofessionnels  
*Conception et gestion* : Services de la bibliothèque de Santé Nouvelle-Écosse

FF85-2077 © Mai 2025 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse  
L'information contenue dans cette publication doit être révisée en mai 2028 ou avant, au besoin.  
Pour en savoir plus : <https://library.nshealth.ca/patient-education-resources>